

PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue par conférence téléphonique le 5 juillet 2019, à 10 h.

Sont présents :

- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- M. Michel Beaulieu, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
- Mme Marie-Josée Savard, conseillère à la Ville de Québec

Sont également présents :

- M. Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier

Sont absents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis

En l'absence du président de la CMQ, M. Gilles Lehouillier, vice-président du comité exécutif, ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2019-96

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 juin 2019

Résolution n° E-2019-97

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 2 -

Conférence annuelle 2020 de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent – Octroi de contrat – Services hôteliers

Résolution n° E-2019-98

- Octroyer un contrat à l'Hôtel Château Laurier Québec pour des services hôteliers dans le cadre de la conférence annuelle 2020 de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (13 au 16 mai 2020) pour un montant de 66 546,37 \$, taxes et frais inclus, en conformité avec l'offre financière, datée du 27 juin 2019, et autoriser le directeur général à signer tous les documents pour donner plein effet à la présente résolution.
- Octroyer un contrat aux Production Expert'ease inc. au montant de 4 395,75 \$ (taxes incluses) pour le service audiovisuel en conformité avec la soumission 551602 datée du 27 juin 2019.

Référence : Rapport décisionnel du 5 juillet 2019
Certificat trésorerie : CT-2019-48
Certificat trésorerie : CT-2019-49
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Zones inondables – Octroi d'un contrat (banque d'heures) pour la réalisation de relevés d'arpentage des délaissés de crue identifiés au terrain en mai 2019

Résolution n° E-2019-99

- Dans le cadre du projet de cartographie des zones inondables, autoriser la direction générale à octroyer un contrat à une firme d'arpentage afin de géoréférencer de façon très précise, les marques laissées par les rivières lorsqu'elles ont atteint leur limite maximale lors de la crue printanière de 2019, pour une somme maximale de 22 000 \$ (taxes incluses).

Référence : Rapport décisionnel du 5 juillet 2019
Certificat trésorerie : CT-2019-50
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2019-96 à E-2019-99, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE CORPORATIVE